



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie
59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie

59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Collectivité des Associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMAR Occitanie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 18 juin 2025

KPMG S.A.

Anne Briqueteur
Associée

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Numéro SIRET* : 13002793100018		Code APE : 9411Z						
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2024						
		Brut	Amortissements, provisions					
			Net					
			Net					
Capital souscrit non appelé (I)		AA	0					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	1 862 663	AC	1 206 203	656 460	714 151
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE		0	0
		Concession, brevets et droits similaire	AF	3 643 081	AG	2 462 817	1 180 265	1 458 436
		Fonds commercial (1)	AH		AI		0	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 232 552	AK	1 184 135	48 418	77 489
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	7 821 481	AO	943 137	6 878 343	6 868 203
		Constructions	AP	178 430 236	AQ	94 065 143	84 365 093	87 698 839
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	33 507 472	AS	24 179 846	9 327 626	9 045 360
		Autres immobilisations corporelles	AT	37 029 071	AU	29 710 217	7 318 854	7 312 853
		Immobilisations en cours	AV	11 064 056	AW		11 064 056	4 421 680
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	0	AY		0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0
		Autres participations	CU	266 393	CV	9 120	257 273	252 586
		Créances rattachées à des participations	BB	68 362	BC		68 362	74 104
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0
		Prêts	BF	990 680	BG	555 580	435 100	537 448
		Autres immobilisations financières*	BH	17 354	BI		17 354	15 354
TOTAL (II)		BJ	275 933 401	BK	154 316 198	121 617 203	118 476 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	0	0	
		En cours de production de biens	BN		BO	0	0	
		En cours de production de services	BP		BQ	0	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	0	0	
		Marchandises	BT	0	BU	0	0	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	108 432	BW		108 432	13 482
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	23 006 604	BY	3 486 199	19 520 405	33 415 050
		Autres créances (3)	BZ	14 782 499	CA	25 000	14 757 499	9 673 590
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0
	Disponibilités	CF	38 778 878	CG		38 778 878	45 797 817	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	587 935	CI		587 935	500 247	
	TOTAL (III)	CJ	77 264 348	CK	3 511 199	73 753 149	89 400 186	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices*	CL				0		
	Primes de remboursement des obligations	CM				0		
	Ecarts de conversion actif*	CN				0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	353 197 749	1A	157 827 396	195 370 353	207 876 689	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	22 255 049	22 255 049
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	13 666 040	14 564 273
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>	DC		
	Réserve légale (3)	DD	230 874	286 551
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>	DG	22 831 109	22 831 109
	Report à nouveau	DH	46 615 475	43 021 266
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 305 777,44	3 594 209
	Subvention d'investissement	DJ	46 790 704	49 547 299
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)		DL	154 695 027
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 144 653	5 506 761
	Provisions pour charges	DQ	3 360 359	3 731 640
TOTAL (III)		DR	8 505 012	9 238 401
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 631 805	9 733 659
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>	DV	484 503	554 570
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	369 778	480 842
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 868 817	7 891 333
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = 7093 IS 19N-1 = 0	DY	7 031 198	7 981 881
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	75 288	4 167
Autres dettes	EA	1 976 572	10 518 559	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 732 353	5 373 521
TOTAL (IV)		EC	32 170 314	42 538 533
(V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	195 370 352,75	207 876 689
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE 2

N° 10167 * 05

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052

1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES										
		Exercice N						Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	66 696	FB		FC	66 696	55 666				
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF					
			services*	FG	78 758 416	FH		FI	78 758 416	80 208 737		
	Chiffre d'affaires nets*	FJ		78 825 112	FK	0	FL	78 825 112	80 264 403			
	Production stockée*					FM						
	Production immobilisée*					FN						
	Subvention d'exploitation					FO	12 041 381	11 290 018				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 818 720	2 060 582				
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 949 651	20 888 443				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	121 634 864	114 503 445			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	0	0				
	Variation de stock (marchandises)*					FT	0	35 448				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	0	0				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	26 223 410	25 985 856				
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	4 409 969	4 018 356				
	Salaires et traitements*					FY	49 694 276	48 469 627				
	Charges sociales (10)					FZ	22 596 972	21 354 232				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :					GA	11 892 202	10 912 338			
										GB	0	0
										GC	599 332	2 819 558
		- sur actif circulant : dotations aux provisions					GD	906 700	1 045 120			
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	3 246 096	2 443 529			
Autres charges (12)						GF	119 568 957	117 084 064				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	119 568 957	117 084 064				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 065 907	-2 580 619				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 959	1 395				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	542 405	112 062				
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM						
	Différences positives de change					GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	13 478	10 995				
Total des produits financiers (V)						GP	557 842	124 451				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	236 141	263 831				
	Différence négative de change					GS						
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT						
Total des charges financières (VI)						GU	236 141	263 831				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	321 701	-139 379				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	2 387 608	-2 719 998				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE 2 Suite

N° 10947 * 03

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		
		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	453 319	997 158
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	60 040	5 681 431
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	591	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	513 950,23	6 678 588,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	591 913	350 347
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	3 868	14 035
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	595 781	364 382
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-81 831	6 314 207
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	122 706 656	121 306 486
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	120 400 879	117 712 276
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 305 777,44	3 594 209
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) produits de locations immobilières	HY	232 014	150 199
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	0
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	2 884	2 837
		- crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	589 435	337 148
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	443 642	363 296
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 390 829	859 645
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
Les produits exceptionnels sur opérations en capital concernent uniquement le compte 775.				
Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent uniquement le compte 675				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES
COMPTES ANNUELS 2024

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie

PREAMBULE

La CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE a été créée le 01/01/2021 suite à la fusion des 13 chambres départementales et de leur CFA associé de la région Occitanie dans la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.

Son siège est fixé à SAINT JEAN 31240 (59 Ter chemin de Verdale)

Les établissements secondaires sont au nombre de 41 :

Département	Etablissements	Statut juridique	Adresse
9	CFA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
9	CMA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
11	ANTENNE DE NARBONNE	Etablissement Secondaire	10 AV DU CHAMP DE MARS - 11100 NARBONNE
11	CFA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	22 AV DES GENETS - 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
11	CMA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	20 AV DU MAL JUIN - 11000 CARCASSONNE
12	CFA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
12	CMA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
30	ANTENNE D'ALES	Etablissement Secondaire	75 IMP DES PALMIERS - 30100 ALES
30	CFA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
30	CMA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
31	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE-CMA	Siège	59 T CHE VERDALE - 31240 SAINT-JEAN
31	ESPACE FORMATION DE TOUL	Etablissement Secondaire	3 RUE DE TOUL - 31000 TOULOUSE
31	IFCMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	55 BD DE L'EMBOUCHURE - 31200 TOULOUSE
31	ANTENNE DE SAINT-GAUDENS	Etablissement Secondaire	5 ESPACE PEGOT - 31800 SAINT-GAUDENS
31	ESM DE HAUTE-GARONNE - CFA	Etablissement Secondaire	21 CHE DE LA PYRAMIDE - 31600 MURET
31	CMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	18 B BD LASCROSSES - 31000 TOULOUSE
31	CFA - POLE PROTH DENTAIRE	Etablissement Secondaire	3 CH DES MARAICHERS - 31400 TOULOUSE
32	CFA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
32	CMA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
34	ANTENNE DE CLERMONT L'HERAULT	Etablissement Secondaire	3 AV RAYMOND LACOMBE - 34800 CLERMONT L'HERAULT
34	ANTENNE DE LUNEL	Etablissement Secondaire	177 B AV LOUIS LUMIERE - 34400 LUNEL
34	ANTENNE DE BEZIERS	Etablissement Secondaire	218 RUE MAX JACOB - 34500 BEZIERS
34	CFA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAudeau - 34080 MONTPELLIER

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie

34	CMA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAudeau - 34080 MONTPELLIER
34	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Etablissement Secondaire	65 AV CLEMENT ADER - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
46	ANTENNE DE SAINT CERE	Etablissement Secondaire	4 PLACE BOURSEUL - 46400 SAINT CERE
46	ECOLE DES METIERS DU LOT - CFA	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
46	CMA DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
48	CFA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	RUE DE L'APPRENTISSAGE - 48000 MENDE
48	CMA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	2 BD DU SOUBEYRAN - 48000 MENDE
65	ECOLE DES METIERS DES HAUTES PYRENEES - CFA	Etablissement Secondaire	1 RUE PIERRE LATECOERE - 65000 TARBES
65	CMA DES HAUTES-PYRENEES	Etablissement Secondaire	10 B RUE DU QUATRE SEPTEMBRE - 65000 TARBES
66	CFA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	CMA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	ANTENNE SAILLAGOUSE	Etablissement Secondaire	RUE SERRE DE SAN JUAN - 66800 SAILLAGOUSE
66	ANTENNE POLE ENTREPRENEURIAT	Etablissement Secondaire	RUE DES SITELLES - 66700 ARGELES SUR MER
66	ANTENNE CERET	Etablissement Secondaire	2 BD SIMMON BATLLE - 66400 CERET
81	ANTENNE DE SOREZE	Etablissement Secondaire	ALL NOTRE-DAME - 81540 SOREZE
81	ANTENNE DE CASTRES	Etablissement Secondaire	34 ALL CORBIERES - 81100 CASTRES
81	CFA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
81	CMA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
82	CMA DU TARN ET GARONNE	Etablissement Secondaire	11 RUE DU LYCEE - 82000 MONTAUBAN

La CMAR OCCITANIE regroupe les activités des chambres départementales et des CFA de la région OCCITANIE.

Du point de vue de leur statut, les chambres de métiers sont des « établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants et collaborateurs d'entreprises élus »

De par son statut, la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE :

- Est soumise aux règles de la comptabilité publique
- Est placée sous tutelle de la Préfecture de Région assisté par le Directeur régional des finances publiques
- Est soumise au code des marchés publics

- L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
- L'exercice 2021 est le premier sous la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.

- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 195 183 957,38 €.
- Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un solde de : 2 305 777,44 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques ou charges connus à la date de la clôture.

Concernant le rattachement des subventions d'exploitation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- ✓ Subventions notifiées en cours d'exercice : comptabilisation du montant définitif de la subvention à la date de la notification.

Subventions se rattachant à des actions menées durant l'exercice et non notifiées à la date de clôture :

- ✓ Notification entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes : comptabilisation du montant définitif sur l'exercice.
- ✓ Notification postérieure à la date d'arrêté des comptes : évaluation au plus juste en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

Informations relatives à la provision pour congés payés :

La provision congés payés est évaluée sur la base des droits acquis au titre des jours de CET. S'agissant des droits à congés, le calcul est établi selon le référentiel comptable des CMA qui correspond à 10% du total brut de juin à décembre de l'année en cours en enlevant la masse salariale des professeurs sur la même période. Le calcul de la provision pour congés payés a

été uniformisé sur l'ensemble du territoire. S'agissant de l'acquisition de congés payés pendant les périodes d'arrêt maladie (C. trav. art. L. 3141-5 et L. 3141-5-1), la CMAR OCCITANIE pratiquait déjà avant la loi l'alimentation des droits à congés même en cas de maladie. Par conséquent, ces nouvelles dispositions n'ont pas d'impact sur la provision pour congés payés.

Mise en place de l'obligation édictée par le référentiel comptable concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR)

En accord avec le référentiel comptable, les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2024. Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est uniformisé sur l'ensemble du territoire.

En 2024, la provision relative aux indemnités de départ à la retraite est comptabilisée pour un montant de 2 253 933 €.

La variation de la provision relative à l'exercice 2024 a été constatée en débit de charge pour un montant de 40 275,48 €

La provision pour indemnité de départ en retraite a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux de charges sociales : 59.43% pour le personnel administratif et 52.28% pour le personnel exonéré de taxe sur salaire.

Éléments marquants de l'année 2024 :

Lors de l'année 2024, l'ensemble des sites CMA Formation ont migré sur un YPAREO régional. Ce nouvel outil permet aux agents de communiquer les contrats d'apprentissage et les factures par télétransmission auprès des organismes de compétences.

La télétransmission va fiabiliser et fluidifier les échanges entre la CMAR Occitanie et les OPCO. Elle permettra de traiter avec régularité les dossiers bloqués. Par conséquent, la provision pour clients douteux reste sur un niveau élevé pour les créances antérieures au passage d'YPAREO régional.

La provision pour créances douteuses constatée au 31/12/2024 pour les opérations non réglées par les OPCO s'élève à 2 590 068€.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie



PROVISION CLIENTS DOUTEUX OPCI au 31/12/2024

Clients	Siège	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Hte-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Htes-Pyrénées	Pyrénées-Or.	Tarn	CMAO
AFDAS	0	0	0	0	0	0	0	2348	0	0	0	0	2987	5334
AKTO FAFIH	0	32 915	16 893	87 919	0	105 810	111 851	4 806	13 333	57 175	104 522	897	22 085	558 205
AKTO OPCALIA	0	0	0	0	0	0	0	6 601	0	0	17 850	0	0	24 451
ATLAS	0	0	833	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	833
CNFPT	0	0	0	1 500	0	8 480	5 708	0	0	2 500	2 250	717	6 924	28 079
OCAPIAT	0	17 142	13 028	21 430	0	35 914	26 046	0	0	8 731	5 471	390	27 343	155 497
OPCO 2I	0	10 930	0	7 160	2 396	-85	37 693	7 154	433	4 223	0	123	7 352	77 378
OPCO COMMERCE	39 606	3 446	0	0	0	473	84 894	3 256	0	0	17 250	5 455	2 154	156 535
OPCO CONSTRUCTION	0	139 989	0	117 457	3 794	0	367 137	89 959	43 594	267 885	0	14 332	149 534	1 193 681
OPCO EP	0	783	13 247	10 659	1 395	20 305	20 033	7 962	0	0	0	1 400	0	75 785
OPCO MOBILITES	0	90 163	47 114	16 966	0	37 105	44 571	0	0	12 944	9 459	16 746	16 527	291 597
OPCO SANTE	0	0	0	0	0	0	7 951	0	0	0	0	1 758	6 150	15 859
TRANSITIONS PRO	0	0	0	0	0	6 510	0	0	0	0	0	0	0	6 510
UNIFORMATION	0	0	0	0	0	0	210	0	0	0	0	0	115	325
TOTAL DES CHARGES	39 606	295 369	91 115	263 092	7 585	214 513	706 095	122 085	57 359	353 458	156 802	41 817	241 171	2 590 068

Investissements structurants significatifs mis en service au cours de l'exercice

Pour le siège :

- ✓ Néant

Pour la Chambre de l'Aude :

- ✓ CFA, TRAVAUX DE MODERNISATION DU CFA DE L'AUDE pour 272 566.27 €.

Pour la Chambre de l'Aveyron :

- ✓ CMA, Rénovation Bâtiment A pour 245 285.80 €.

Pour la Chambre de Haute Garonne :

- ✓ CMA, Intégration dans l'infrastructure information régionale pour 341 789.21 €.
- ✓ CFA, Intégration dans l'infrastructure information régionale pour 258 470.74 €

Pour la Chambre du Gers :

- ✓ CFA, Acquisition de simulateurs conducteurs d'engins pour 223 516.54 €.

Pour la Chambre de l'Hérault :

- ✓ Néant

Pour la Chambre du Lot :

- ✓ Néant

Pour la Chambre de la Lozère :

- ✓ Néant

Pour la Chambre des Hautes-Pyrénées :

- ✓ Néant

Pour la Chambre des Pyrénées Orientales :

- ✓ Néant

Pour la Chambre du Tarn :

- ✓ CFA, Extension pôle ALIM du CFA pour 187 842.69 €.

Pour la Chambre du Tarn et Garonne :

- ✓ Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Montant en K€	Solde au 31/12/2023	Acquisitions / Augmentations	Cession / Sortie	Transfert	Solde au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	6 730	8			6 738
Terrains	6 676	0			6 676
Agencements et aménagements de travaux	1 127	18			1 145
Constructions	174 287	1 355	0	919	176 561
Matériels et outillages	35 106	4 246	-14		39 338
Autres immobilisations corporelles	31 117	1 424	-18	544	33 069
Immobilisations en cours	4 422	8 105		-1 463	11 064
Total	259 465	15 158	-32	0	259 465

Amortissements d'actif = 11 892 201.54 €

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	4 479 901,42 €	373 253,28 €	0,00 €	4 853 154,70 €
Immobilisations corporelles	137 387 708,68 €	11 518 948,26 €	8 313,86 €	148 898 343,08 €
Autres Immobilisations en Cours & financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	141 867 610,10 €	11 892 201,54 €	8 313,86 €	153 751 497,78 €

Méthodes retenues et règles d'amortissement sur les investissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des biens :

Comptes	Libellé de comptes	Durée
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	4/5ans
205	LOGICIELS LICENCES	3 ans
211	TERRAINS	n/a
212	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAIN	5/50 ans
213	CONSTRUCTIONS	5/50 ans
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT.& OUTILLAGE	3/25 ans
2181	INSTALLATION GENERALE	3/25 ans
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5/20 ans
21831	MATERIEL DE BUREAU ET DE DUPLICATION	3/20 ans
21832	MATERIEL INFORMATIQUE	3/5 ans
21834	MATERIEL DE CUISINE	3/10 ans
21835	MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE	10 ans
21836	MATERIEL D'ENTRETIEN	3/5 ans
21838	MATERIEL DE SONORISATION	10 ans
21839	MATERIEL TELEPHONIQUE	5 ans
21840	MOBILIER DE BUREAU	5/20 ans
21841	MOBILIER DE RESTAURATION	10 ans
21850	MOBILIER SCOLAIRE	5/20 ans
21851	MATERIEL DE COMMUNICATION	3/10 ans
21860	MOBILIER D'HEBERGEMENT	5/20 ans
21880	DIVERS (AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	5/20 ans

Etat des stocks :

Le seul stock de matière encore existant était un stock de masque (COVID 19) sur la chambre de l'Hérault. Compte tenu des dates de péremption atteintes, ce stock totalement provisionné en 2022 a été détruit en 2023 :

Stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Stock Denrées Rest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Mat. d'œuvres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Etat des créances :

Etat des créances	Montants totaux	A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	22 924 997,00	20 654 693,35	2 270 303,65
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	324,00	324,00	-
Personnel et comptes rattachés	67 952,45	65 148,70	2 803,75
Etat et autres collectivités	14 059 306,07	5 578 984,18	8 480 321,89
Autres créances	539 966,40	432 288,03	107 678,37
Fournisseurs débiteurs	7 634,76	7 634,76	-
TOTAL	37 600 180,68	26 739 073,02	10 861 107,66

Etat de l'encaissement prévisible des créances :

Analyse de l'ancienneté des subventions :

Ancienneté des subventions à recevoir du Départements : 13 562,30 € (441730)

- Créances de plus d'un an 3 050,00 €
- Créances de moins d'un an 10 512,30 €

Ancienneté des subventions à recevoir Etat : 1 416 921,42 € (441710)

- Créances de plus d'un an 581 277,00 €
- Créances de moins d'un an 565 644,42 €

Ancienneté des subventions Europe : 6 302 007,20 € (441760)

- Créances de plus d'un an 4 371 563,34 €
- Créances de moins d'un an 1 930 443,86 €

Ancienneté des autres subventions à recevoir : 5 735 581,21 €

- Créances de plus d'un an 2 857 037,66 €
- Créances de moins d'un an 2 878 543,55 €

Provisions pour dépréciation d'actif :

	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions pour Dépréciation Créances Clients	4 676 847,09	599 332,10	1 789 980,64	3 486 198,55
TOTAL	4 676 847,09	599 332,10	1 789 980,64	3 486 198,55

Charges constatées d'avance :

Le poste charges constatées d'avance d'un montant de 587 934,93 € correspond :

Charges constatées d'avance	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Siège	89 355,59	304 289,28	89 355,59	304 289,28
Ariège	10 522,44	6 674,80	10 522,44	6 674,80
Aude	24 604,11	19 487,07	24 604,11	19 487,07
Aveyron	74 689,36	49 847,39	74 689,36	49 847,39
Gard	23 592,55	37 402,99	23 592,55	37 402,99
Haute Garonne	69 567,50	48 904,14	69 567,50	48 904,14
Gers	26 634,62	24 303,94	26 634,62	24 303,94
Hérault	16 745,04	10 510,84	16 745,04	10 510,84
Lot	21 181,82	11 808,65	21 181,82	11 808,65
Lozère	28 104,71	21 234,68	28 104,71	21 234,68
Hautes Pyrénées	61 888,68	28 615,06	61 888,68	28 615,06
Pyrénées Orientales	18 858,50	11 488,11	18 858,50	11 488,11
Tarn	32 089,61	12 389,03	32 089,61	12 389,03
Tarn et Garonne	2 412,75	978,95	2 412,75	978,95
TOTAL	500 247,28	587 934,93	500 247,28	587 934,93

La trésorerie (disponibilité) au 31/12/2024 est de 38 778 878 €.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capitaux propres :

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotations initiales	34 705 110,13		898 233,33	33 806 876,80
Dons et Legs	58 139,01			58 139,01
Affectation	2 056 072,37			2 056 072,37
Financement Etats actifs déterminés	0,00			0,00
Fi état repris en compte de résultat	0,00			0,00
Réserves	23 117 659,39		55 676,77	23 061 982,62
Report à nouveau	43 021 265,94	13 198 880,85	9 604 671,55	46 615 475,24
Résultat de l'exercice	3 594 209,30	9 604 671,55	13 198 880,85	0,00
Subvention d'investissements	118 244 087,81	2 358 788,76	56 117,96	120 546 758,61
Subventions inscrites cpte de résultat	-68 696 789,27	-5 061 213,85	-1 948,49	-73 756 054,63
TOTAL	156 099 754,68	20 101 127,31	23 811 631,97	152 389 250,02

Provisions :

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour litiges	236 226,12	217 191,28	-6 274,80	-5 700,00	441 442,60
Provisions pour risques	5 270 534,48	4 335 986,06	-138 392,23	-4 764 918,04	4 703 210,27
Provisions Entretien/révisions	1 312 034,17	0,00	-329 008,30	0,00	983 025,87
Provisions départ retraite	2 296 205,78	2 253 932,91	-78 455,78	-2 217 750,00	2 253 932,91
Provisions pour charges diverses	123 400,00	0,00	0,00	0,00	123 400,00
TOTAL	9 238 400,55	6 807 110,25	-552 131,11	-6 988 368,04	8 505 011,65

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour dépréciation participations	3 982,73					3 982,73
Provisions dépréciation projet CRMA	5 136,97					5 136,97
Provisions pour dépréciation prêts divers	551 080,02	4 500,00				555 580,02
Provisions pour dépréciation créances clients	4 676 847,09	3 354 923,74		-191 956,71	-4 353 625,57	3 486 188,55
Provisions pour dépréciation autres créances	25 000,00					25 000,00
TOTAL	5 262 046,81	3 359 423,74	0,00	-191 956,71	-4 353 625,57	4 075 888,27

Etat des dettes :

Etat des dettes	Montant Total	de 0 à 1 an	de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	8 648 920,69	1 047 836,24	3 693 521,63	3 907 563,82
Dettes financières diverses	467 589,91	97 115,83	370 474,08	0,00
Fournisseurs	6 836 584,27	6 836 584,27		
Dettes fiscales & sociales	7 031 197,68	7 031 197,68		
<i>dont Etat et collectivités</i>	<i>743 286,54</i>	<i>743 286,54</i>		
Autres dettes	1 976 572,39	1 976 572,39		
Produits constatés d'avance	5 952 148,10	5 952 148,10		
Compte liaison	0,00	0,00		
TOTAL	30 913 013,04	22 941 454,51	4 063 995,71	3 907 563,82

Nature de la charge	Montants
408 - Fournisseurs factures non parvenues	2 095 477,67
428600 - Personnels charges à payer	80 118,41
428200/4382000 - Prov.congés payés	3 035 279,36
448600-Etat CAP	0,00
468600 - Charges à payer	1 331 861,00
428610/438610 - Org Soc CAP CET	906 236,56
438700 - PAR Organismes sociaux	17 094,54
Total	7 466 067,54

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
--

Produits d'exploitation : 78 825 112 € :

Vente de produits finis	96 997 €
Vente études et prestations de services	6 929 432 €
Facturation OPCO	63 995 599 €
Activités CFE :	1 177 276 €
Produits divers	6 625 809 €

Subventions d'exploitation : 12 041 381€ :

Conseil régional :	6 976 318 €
Etat & Autres organismes :	323 073 €
Europe :	2 480 851 €
Départements/Communes :	948 309 €
Taxe d'apprentissage :	751 482 €
Mobilités	561 347 €

Autres Produits : 20 949 651 € :

TFCMA/ACOSS :	20 323 543 €
Activités RM :	273 101 €
Autres produits divers :	353 007 €

Produits financiers : 557 842 € :

Produits exceptionnels : 513 359 €

Reprise de provisions et transfert de charges : 9 819 311 € :

Reprise de provisions :	3 414 917 €
Transfert de charges :	443 642 €
Reprise de Subvention :	5 960 752 €

Total : **122 706 656 €**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

Achats : 12 463 203 €

Les achats de matière d'œuvre :	2 689 031 €
La sous-traitance pédagogique :	2 283 877 €
Fluides :	3 856 568 €
Autres achats :	3 633 727 €

Services extérieurs : 7 527 870 €

Sous-traitance générale :	621 168 €
Locations – Crédit-bail :	1 865 068 €
Entretien-Maintenance :	4 623 571 €
Assurances :	268 951 €
Etudes :	5 009 €
Autres achats :	144 102 €

Prestations externes : 6 232 338 €

Achats communication :	1 318 703 €
Honoraires-cotisations :	310 618 €
Déplacements-missions-réceptions :	1 109 854 €
Télécom-Poste :	753 897 €
Frais de recrutement & formations :	416 483 €
Autres prestations :	2 322 783 €

Impôt et taxes : 4 409 969 €

Taxes sur les salaires :	3 432 311 €
Taxe d'habitation :	91 949 €
Taxe foncière :	850 486 €
Autres taxes :	35 223 €

Frais de personnel : 72 104 198 €

Les frais de personnel représentent 59,15% des charges de fonctionnement.

Salaires et traitements :	48 407 398€
Charges fiscales et sociales :	23 660 436€
Provision CP/CET Brut + charges :	36 364 €

Autres charges de gestion : 3 433 145 €

Redevances-concession :	1 390 829 €
Subventions versées :	907 373 €
Indemnités des élus :	941 555 €
Créances irrécouvrables :	191 982 €
Charges de gestion courantes :	1 406 €

Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 13 398 234€

Amortissements :	11 892 202 €
Provisions :	1 506 032 €

Charges financières : 236 141 €

Le résultat financier comprend principalement les intérêts des emprunts qui s'élèvent à 228 954 €.

Charges exceptionnelles : 595 781 €

Dont charges sur exercices antérieures : 589 435 €.

Impôts : 0 €

Total : **120 400 879 €**

Le résultat 2024 se situe à 2 305 777 €

AUTRES INFORMATIONS

Statut du personnel.

Selon l'arrêté du 6 janvier 2009, le nouveau Statut du Personnel Administratif des Chambres de Métiers (loi du 10 décembre 1952) s'applique au personnel titulaire, aux agents contractuels et aux stagiaires.

Risque ARE :

Les CMA en tant qu'établissements publics administratifs de l'Etat relèvent de l'auto-assurance pour leur personnel titulaire.

En cas de démission d'un agent titulaire, dès que celui-ci travaille plus de 65 jours à l'extérieur de la CMA, cela lui réouvre des droits au chômage. En cas de licenciement ou de démission pour motif légitime d'un agent titulaire, l'ARE est dû.

Il convient ensuite de regarder les durées d'emploi chez le ou les employeurs affiliés à l'assurance chômage et la durée d'emploi au sein de la CMA qui est en auto-assurance.

Dès lors que la durée d'emploi au sein de la CMA est plus importante que les autres, France travail nous demande de prendre en charge l'indemnisation de l'ARE.

Une matrice Excel fourni par CMA France permet de calculer l'allocation brute journalière ainsi que les charges sociales en fonction de l'âge de l'agent, de son ancienneté, de son salaire et de sa qualification professionnelle.

La durée maximale d'indemnisation dépend de l'âge de l'ancien agent, pour les départs après le 1^{er} février 2023 :

- Moins de 53 ans la durée maximale du nouveau droit ARE est de 548 jours (départ avant le 01/02/23 c'est 730 jours),
- Entre 53 et 54 ans, la durée maximale est de 685 jours (départ avant le 01/02/23, c'est 913 jours),
- 55 ans et plus, la durée maximale est de 822 jours (départ avant le 01/02/23, c'est 1095 jours).

Le délai de déchéance court à la date d'examen du droit pour une durée de 3 ans rallongée de la durée du droit calculé. Le risque existe donc pendant 6 ans après le départ de l'agent.

La répartition des effectifs au 31/12/2024 s'établie comme suit (ETP) :

ETP 2024	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes Pyrénées	Pyrénées Orientales	Tarn	Tarn & Garonne	Siège	TOTAL
CMA	17,65	32,87	23,16	69,34	88,56	18,30	67,62	23,28	13,09	16,72	55,73	37,16	15,84	67,11	546,43
CFA	49,89	94,01	98,79	43,66	96,27	66,53	19,87	57,44	37,91	58,59	87,77	120,19	0,00	0,00	830,94
Total général	67,54	126,88	121,95	113,00	184,83	84,83	87,49	80,72	51,00	75,31	143,50	157,35	15,84	67,11	1 377,37